

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**



Auteur : G. Roy (Epsilon)

**3b2 - Plan de zonage après
révision allégée (1/2000)**

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision PLU	22/05/08	26/05/11	09/02/12
Révision allégée n°3	22/09/22	30/11/23	

La Maire
Françoise MESNARD



Légende

- A** Zone agricole
- AUx** Zone d'urbanisation future (activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services)
- Ni** Zone naturelle inondable
- Element de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Limite de zone
- Application de l'article L111-1-4 du CU interdisant les constructions nouvelles aux abords des axes routiers (distance calculée depuis l'axe de la voie)
- Zone de bruit (distance calculée depuis le bord de la voie)